



CONDITIONS GÉNÉRALES

S'APPLIQUANT AUX STAGES PHOTOGRAPHIQUES ET COURS PARTICULIERS

Les présentes Conditions Générales (ci-après nommée « CG ») ont pour objet d'informer tout client (ci-après nommé "le participant") s'inscrivant à un stage ou un cours particulier (ci-après nommé « stage »), sur les conditions et modalités suivant lesquelles l'association Orbisterre (ci-après nommée "l'organisateur") procède à l'organisation d'un stage, et de définir les droits et obligations de chacune des parties.

Seules les conditions particulières éventuellement énoncées dans un devis, et les présentes CG règlementent les conditions de mises en œuvre des stages proposés par l'organisateur. Elles prévaudront sur toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les commandes ou autres documents émanant du participant.

1 – APPLICATION

Tout stage ou cours photo confié à Orbisterre (SIRET 794 432 807 00038), est soumis aux présentes CG. L'envoi d'un acompte implique l'adhésion entière et sans réserve du participant aux CG. Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle écrite et signée par le participant et l'organisateur, prévaloir sur les présentes CG.

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis le contenu des présentes CG. Les CG applicables sont celles en vigueur à la date de réservation du stage.

2 – INSCRIPTION

2.1. – En s'inscrivant à un stage, le participant confirme avoir pris connaissance des présentes CG.

2.2. – L'inscription aux stages n'est réputée confirmée qu'une fois un acompte versé.

2.3. – L'inscription à un stage engage la disponibilité du participant à la date prévue lors de l'inscription.

2.4. – En cas d'inscription d'un participant par un tiers (cas d'un bon cadeau par exemple), la responsabilité de présence du participant incombe au tiers ayant procédé à la réservation. De même, le tiers procédant à l'inscription s'engage à ce que le participant, inscrit par lui, prenne connaissance et respecte les présentes CG.

3 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement d'un acompte dont la somme est fixée pour chaque stage est dû dès la réservation. Ce paiement peut être effectué par virement bancaire, espèces ou chèque.

Le paiement du solde est réglé le jour du stage (dans le cas d'un paiement par chèque ou espèces), ou avant (dans le cas d'un paiement par virement).

4 – MONTANT DES STAGES ET COURS DE PHOTOGRAPHIE

Le montant des stages dispensés par l'organisateur est exprimé en euros (€). Conformément à l'article 293 B du Code Général des Impôts, la TVA n'est pas applicable.

Le montant comprend :

- La mise en place de documents pédagogiques avant et/ou après le, ceux-ci pouvant différer suivant le type de stage,
- L'accompagnement technique et artistique, sur le terrain (prises de vue) et/ou en salle (analyse des photographies réalisées) suivant le type de stage.

Le montant ne comprend pas :

- le matériel photographique,
- les repas,
- les trajets aller / retour pour rejoindre le lieu du stage,
- les déplacements en voiture ou autre durant le stage,
- les assurances concernant le participant.

5 – ANNULATION

5.1. – Annulation de la part du participant :

Le participant pourra au choix :

- faire bénéficiaire de la réservation à la personne de son choix (en prévenant l'organisateur du nom et coordonnées de cette personne au moins 2 jours avant la date du stage ou cours, et en s'engageant à ce que la personne choisie lise et respecte les présentes CG),
- reporter son acompte vers un autre stage, sous réserve de places disponibles et de l'accord de l'organisateur. Ce report doit être demandé au moins 2 jours avant la date du stage ou cours.

L'acompte ne fera l'objet d'aucun remboursement.

5.2. – Annulation ou report de la part de l'organisateur :

Cas concernés :

- En cas de prévisions météo susceptibles de perturber trop fortement le bon déroulement du stage, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage jusqu'à 48 heures avant son début. L'appréciation est à la seule charge de l'organisateur.

- En cas de faible participation à un stage collectif (moins de trois personnes inscrites), l'organisateur se réserve le droit d'annuler le stage jusqu'à 48 heures avant son début.

L'annulation ou le report à une autre date par l'organisateur pourra donner lieu soit à un remboursement de l'acompte soit à un report de cet acompte vers un autre stage, sous réserve de places disponibles et de l'accord de l'organisateur.

Le report vers une date ultérieure sera notifié à chacun des participants au moins 48h avant le début du stage.

6 – RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

6.1 – Responsabilité de l'organisateur :

En aucun cas l'organisateur ne sera tenu responsable des pertes, dommages ou pannes matériels, blessures, si cela n'est pas lié à une négligence directe la part de l'organisateur.

Tous les vêtements ou objets personnels demeurent sous la surveillance et la responsabilité du participant pendant la toute la durée du stage.

L'association ORBISTERRE a souscrit un contrat d'assurance responsabilité d'organisateur auprès de la MAIF.

6.2 – Responsabilité des participants :

Lors de l'inscription, le participant s'engage à tenir informé l'organisateur de toute pathologie, problème de santé (même bénin) ou allergie qui le concerne.

Le participant à un stage s'engage à être en possession d'une assurance de responsabilité civile. Il est conseillé de disposer également d'une assurance prenant en charge les risques liés à des activités en extérieur.

Lors de son inscription à un stage ou cours photo, le participant s'engage automatiquement à avoir lu, compris et accepté les présentes CG, qui ont valeur de contrat entre l'organisateur et le participant. En conséquence, le participant s'engage à avoir préparé le stage et à se présenter au point de rencontre avec le matériel nécessaire conformément aux éventuelles instructions communiquées par l'organisateur avant le stage.